

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 13 JUIN 2019

Le Conseil Municipal, convoqué en application de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni, le jeudi 13 juin 2019 à 19H15 dans la salle du Prieuré.

Etaients présents et formant la majorité les membres suivants :

Olivier JOLY, Jean-Paul CHABANNY, Nathalie LE GALL, Alain LAURENDON, Ghyslaine POYET, François MATHEVET, Béatrice DAUPHIN, René FRANÇON, Catherine DE VILLOUTREYS, Christophe BLOIN, Paul JOANNEZ, Pierre GRANGE, Annie DE MARTIN DE VIVIES, Jocelyne SIENNAT, Pascale PELOUX, Christine GIBERT, Pascale HULAIN, René BENEVENT, Jérôme SAGNARD, Françoise DESFÊTES, Alexandra DUFOUR, Michel GARDE, Carole OLLE, Georges CHARPENAY, Jean-Pierre BRAT, Mireille CARROT

Etaients absents :

Jean-Pierre GUYONY, Alain BERTHEAS, Olivier TIFFET, Sylvie ROSNOBLET, Carole TAVITIAN, Jean-Baptiste CHOSSY, Alain NOIRY

Avaient donné procuration :

Olivier TIFFET à François MATHEVET, Carole TAVITIAN à Jean-Paul CHABANNY

Secrétaire de séance : Madame Jocelyne SIENNAT

L'Assemblée approuve, à l'unanimité, le compte-rendu du Conseil Municipal du 16 mai 2019.

N° 2019-46 : AFFAIRES GENERALES : DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS D'ATTRIBUTION

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de la délégation qu'il a reçue par délibération du 10 avril 2014.

C'est pourquoi, il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir prendre acte des décisions suivantes :

Décision n° 2019-56 – CONTRAT DE MAINTENANCE DU LOGICIEL GESTION ENFANCE 3D OUEST

- En application des dispositions de l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016, un contrat correspondant à la maintenance du logiciel GESTION ENFANCE a été confié à la société 3D OUEST de Lannion (22300) aux conditions suivantes :
 - Redevance annuelle forfaitaire : 480 € HT
 - Durée : 12 mois renouvelable annuellement par tacite reconduction dans la limite de 4 ans.

Décision n° 2019-57 – CONTRAT DE MAINTENANCE ET NETTOYAGE DE VENTILATIONS ET VMC

- En application des dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-11° du Code de la Commande Publique 2019, un contrat de maintenance et nettoyage de ventilation et de VMC des bâtiments de la commune a été confié à l'entreprise ASSAINISSEMENT AERAIQUE DU JAREZ de Saint-Héand (42570), aux conditions suivantes :
 - Montant de la prestation : 1 332 € HT
 - Bâtiments concernés :
 - Salle de basket Gabriel et Jean Thomas
 - Salle karaté
 - École des Tilleuls
 - École des Peupliers
 - Salle judo
 - Tennis Club de la Quérillère
 - Complexe sportif des Unchats
 - Restaurant scolaire Saint-Rambert
 - École Thibaud
 - École Marandé
 - École du Bois de la Dame

Décision n° 2019-58 – CONTRAT DE CESSIION DE DROITS DE REPRESENTATION

- Conclusion d'un contrat de cession de droits de représentation d'un spectacle avec la compagnie LOT ET COMPAGNIE aux conditions suivantes :
 - Lieu de présentation : salle de spectacle « La Passerelle »
 - Date de présentation : jeudi 20 juin 2019
 - Horaire de passage : 20h30
 - Montant de la prestation : 2 000 € HT + VHR (Véhicule, hôtel, restauration)

Décision n° 2019-59 – PARTICIPATION AU FORUM DE LA RESTAURATION PUBLIQUE TERRITORIALE – RESPONSABLE DE LA RESTAURATION COLLECTIVE

- En application des dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-11° du Code de la Commande Publique 2019, un agent a été inscrit au Forum de la Restauration Publique Territoriale organisé par la société AGORES de Nevers (58 000) aux conditions suivantes :
 - Coût : 585 € TTC
 - Durée du forum : 3 jours - Du 5 au 7 juin 2019

Décision n° 2019-60 – MISSION D'ACCOMPAGNEMENT DE LA COMMUNE DANS SON ACTION EN FAVEUR DES ENFANTS ET DES JEUNES

- En application des dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-11° du Code de la Commande Publique 2019, une mission d'accompagnement de la Commune dans son action en direction des enfants et des jeunes a été confiée à l'association départementale des FRANCAS de la Loire, aux conditions suivantes :
 - Montant total : 6 000 € (9 journées d'intervention, au prix unitaire de 630 € + frais de déplacement pour 330 €).

N° 2019-47 : FINANCES : COMPTE DE GESTION DU TRESORIER PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2018 - COMMUNE ET SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET CHAUFFERIE PLACE GAPIAND

VU les articles L1612-12 et L2121-31 du Code général des collectivités territoriales,

1^{er} vote - Compte de gestion de la Commune:

A l'unanimité,

- **ADOPTE** le compte de gestion de la Commune établi par le Trésorier Principal qui se solde pour l'exercice 2018, par :
 - un déficit de 388 182.39 € pour la section d'investissement,
 - un excédent de 2 100 607.50 € pour la section de fonctionnement.

2^{ème} vote - Compte de gestion du service public de l'eau potable :

A l'unanimité,

- **ADOPTE** le compte de gestion du service public de l'eau potable établi par le Trésorier Principal qui se solde pour l'exercice 2018, par :
 - un excédent de 206 936.32 € pour la section d'investissement,
 - un excédent de 108 888.52 € pour la section de fonctionnement.

3^{ème} vote - Compte de gestion du service public de la chaufferie place Gapiand :

A l'unanimité,

- **ADOPTE** le compte de gestion du service public de la chaufferie place Gapiand établi par le Trésorier Principal qui se solde pour l'exercice 2018, par :
 - un déficit de 161.34 € pour la section d'investissement,
 - un excédent de 24.70 € pour la section de fonctionnement.

Arrivée de Nathalie LE GALL à 19H30.

N° 2019-48 : FINANCES : APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 DE LA COMMUNE, DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET DE LA CHAUFFERIE PLACE GAPIAND

Olivier JOLY, Maire, quitte la salle.

VU les articles L.2121-31 et L1612-12 du Code général des collectivités territoriales,

1^{er} vote - Compte administratif de la commune:

Par 22 voix « pour » et 5 « abstentions » (C. OLLE, G. CHARPENAY, JP. BRAT, M. CARROT, M.GARDE),

- **ADOPTE** le compte administratif de la commune pour l'exercice 2018 et dont les écritures sont conformes à celles du compte de gestion correspondant pour le même exercice.

2^{ème} vote - Compte administratif du service public de l'eau potable

Par 22 voix « pour » et 5 « contre » (C. OLLE, G. CHARPENAY, JP. BRAT, M. CARROT, M.GARDE),

- **ADOPTE** le compte administratif du service public de l'eau potable pour l'exercice 2018 et dont les écritures sont conformes à celles du compte de gestion correspondant pour le même exercice.

	en €
<i>Pour mémoire exercice précédent:</i>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	18 797.99
Résultat de l'exercice EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2018 :	108 888.52
DEFICIT	
<u>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULE au 31 Décembre 2018</u>	127 686.51
Affectation obligatoire	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	106 075.31
Solde disponible	
affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	21 611.20
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour	

3^{ème} vote :

A l'unanimité,

- **DECIDE** d'affecter les résultats apparaissant au compte administratif 2018 du service annexe de la chaufferie place Gapiand tels que présentés ci-dessous :

	en €
<i>Pour mémoire exercice précédent :</i>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur 002)	11 493.87
Résultat de l'exercice EXCEDENT 2018 :	24.70
DEFICIT DE FONCTIONNEMENT 2018	
<u>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULE au 31 Décembre 2018</u>	11 518.57
Affectation obligatoire	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	
Solde disponible	
affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	11 518.57
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour	

N° 2019-50 : FINANCES : DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET COMMUNE

Afin de constater les résultats de l'exercice précédent, Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de modifier les crédits énoncés ci-dessous, de la manière suivante :

		Dépenses	Recettes	
DEPENSES FONCTIONNEMENT				
022-01	Dépenses imprévues	400 000,00 €		
023-01	Virement à la section d'investissement	863 777,60 €		
6574-025	Subventions de fonctionnement versées	40 000,00 €		ajustement crédit
RECETTES FONCTIONNEMENT				
002-01	Résultat de fonctionnement reporté		1 184 594,60 €	report résultat 2018
7411-01	Dotations forfaitaires DGF		34 169,00 €	ajustement crédit
74123-01	Dotations de solidarité urbaine		15 238,00 €	ajustement crédit
74127-01	Dotations nationales de péréquation		57 107,00 €	ajustement crédit
74835-01	Etat - Compensation au titre exon. T.Hab		12 669,00 €	ajustement crédit
TOTAL FONCTIONNEMENT		1 303 777,60 €	1 303 777,60 €	
DEPENSES INVESTISSEMENT				
001-01	Solde exécution investissement reporté	2 202 523,27 €		report résultat 2018
020-01	Dépenses imprévues	151 777,60 €		
2031-822-191	Immobilisations incorporelles - Frais d'étude	7 800,00		reports 2018
2051-020-243	Concessions et droits similaires - Matériel mairie	36 329,20		reports 2018
2051-022-243	Concessions et droits similaires - Matériel mairie	1 236,00		reports 2018
2051-251-178	Concessions et droits similaires - Restaurant scolaire	600,00		reports 2018
2041512-822-361	Fonds de concours - Parking Collège Anne Franck	160 000,00		reports 2018
2041582 33 474	Fonds de concours - Bâtiments et installations - Pole Culturel	16 075,20		reports 2018
2041582-822--361	Fonds de concours - Bâtiments et installations - Voirie	172 884,83		reports 2018
2041582-822-409	Fonds de concours - Boulevard Jean Jaurès	40 427,00		reports 2018
2041582-822-497	Fonds de concours - Rue Grégoire Chapoton	303 690,00		reports 2018
2041582-824-520	Fonds de concours - Eclairage parking rue des écoles	5 060,46		reports 2018
2041582-824-522	Fonds de concours - Parking route de Saint-Marcellin	21 403,00		reports 2018
2111-824-104	Terrains nus - Réserves foncières	5 130,00		reports 2018
2111-824-409	Terrains nus - Boulevard Jean Jaurès	60 000,00		reports 2018
2112-822-191	ImmTerrains de voirie - terrain pour alignement	23 355,00		reports 2018
2138-824-220	Autres constructions - Acquisitions de bâtiments pour urbanisme	61 600,00		reports 2018
2152-822-472	Installation de voirie - Mobilier urbain	6 342,00		reports 2018
21568-020-420	Autre matériel et outillage - Achat d'extincteurs	164,14		reports 2018
2158-020-332	Autres installations matériel et outillage - Bâtiments divers	12 312,26		reports 2018
2182-020-227	Matériel de transport - Achat de matériel roulant	23 840,89		reports 2018
2182-314-517	Matériel de transport -la passerelle	11 407,54		reports 2018
2183-213-200	Matériel de bureau et informatique - affaires scolaires	31 169,99		reports 2018
2183-322-284	Matériel de bureau et informatique - Musée	35,90		reports 2018
2183-421-179	Matériel de bureau et informatique Temps Peri Scolaire	1 412,10		reports 2018
2184-64-367	Mobilier -Crèche	624,00		reports 2019
2184-213-200	Mobilier -affaires scolaires	424,37		reports 2018
2184-251-178	Mobilier -Restaurant scolaire	4 760,88		reports 2018
2184-314-517	Mobilier - Passerelle	14 988,56		reports 2018
2184-314-517	Mobilier - Passerelle	4 995,77		reports 2018
2184-322-284	Mobilier - Musée	2 853,00		reports 2018
2184-421-179	Mobilier - Temps Péri Educatifs	4 621,51		reports 2018
2184-64-475	Mobilier - Structure Multi Accueil	2 304,00		reports 2018
2188-022-243	Autres Immobilisations corporelles - Matériel Mairie	4 334,46		reports 2018
2188-025-526	Autres Immobilisations corporelles - Pole Associatif	6 350,88		reports 2018
2188-112-514	Autres Immobilisations corporelles - Vidéo Protection	13 842,00		reports 2018
2188-213-200	Autres Immobilisations corporelles - Affaires Scolaires	2 417,39		reports 2018
2188-322-284	Autres Immobilisations corporelles - Musée	5 040,00		reports 2018
2188-411-332	Autres Immobilisations corporelles - Bâtiments Divers	506,84		reports 2018
2188-414-358	Autres Immobilisations corporelles - Equipement Loisirs	5 563,05		reports 2018
2188-414-357	Autres Immobilisations corporelles - Matériel Sportif	1 990,00		reports 2018
2188-414-358	Autres Immobilisations corporelles - Equipement Loisirs	28 855,49		reports 2018
2188-64-475	Autres Immobilisations corporelles - Structure Multi Accueil	2 668,86		reports 2018
2188-813-371	Autres Immobilisations corporelles - WC Publics	3 465,00		reports 2018
2188-822-472	Autres Immobilisations corporelles - Mobilier Urbain	2 684,05		reports 2018

2188-833-371	Immobilisations Corporelles - Autres Immobilisations corporelles - WC Publics	3 480,00		reports 2018
2312-026-288	Agencement et Aménagement des Terrains - Aménagement Cimetière	19 952,00		reports 2018
2312-823-518	Agencement et Aménagement des Terrains - Aménagement Maison des Remparts	3 332,78		reports 2018
2312-824-465	Agencement et Aménagement des Terrains - Bords de Loire	655 516,72		reports 2018
2313-020-518	Constructions - Maison des Remparts	454 804,79		reports 2018
2313-020-470	Constructions - Accessibilité	129 627,90		reports 2018
2313-020-319	Constructions - Centre Technique	7 719,60		reports 2019
2313-020-332	Constructions - Bâtiments Divers	1 620,00		reports 2018
2313-213-470	Constructions - Accessibilité Ecoles	1 425,67		reports 2018
2313-213-201	Constructions - Travaux Ecoles	38 205,16		reports 2018
2313-251-178	Constructions - Restaurant Scolaire	4 964,11		reports 2018
2313-314-517	Constructions - Passerelle	50 536,30		reports 2018
2313-324-275	Constructions - Eglise de St Just	17 909,14		reports 2018
2313-33-474	Constructions - Pole Culturel	1 252,24		reports 2018
2313-411-326	Constructions - Terrains et Salles de Sport	402,19		reports 2018
2313-412-480	Constructions - Stade des Unchats	225,66		reports 2018
2313-414-326	Constructions - Terrains et Salles de Sport	116 427,16		reports 2018
2313-414-524	Constructions - Local Sportif des Unchats	12 592,03		reports 2018
2313-421-179	Constructions - Temps Péri Educatifs	6 075,53		reports 2018
2313-64-367	Constructions - Crèche	151 517,50		reports 2018
2313-64-475	Constructions - Structure Multi Accueil	2 929,44		reports 2018
2315-822-001	Installations, matériel outillage techniques -	64 744,69		reports 2018
2315-822-409	Installations, matériel outillage techniques - Boulevard Jean Jaurès	166 843,78		reports 2018
2315-822-378	Installations, matériel outillage techniques - marché à Bon de Commande Voirie	6 414,72		reports 2018
2315-822-497	Installations, matériel outillage techniques - Avenue Grégoire Chapoton	20 987,26		reports 2018
2315-822-361	Installations, matériel outillage techniques - Voirie	7 274,30		reports 2018
2315-822-379	Installations, matériel outillage techniques -Marché à BC Voirie	3 989,17		reports 2018
2315-822-523	Installations, matériel outillage techniques - Piste Cyclable	10 040,00		reports 2018
2316-322-284	Installations, matériel outillage techniques - Musée	4 488,00		reports 2018
RECETTES INVESTISSEMENT				
021-01	Virement de la section de fonctionnement		863 777,60 €	
024-01	PRODUITS DE CESSIONS D'IMMOBILISATIONS		905 300,00 €	reports 2018
024-01	PRODUITS DE CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	-	212 000,00 €	caserne
1068-01	Excédent de fonctionnement capitalisé		1 809 456,53 €	affectation résultat
1322-322-284	Région- MUSEE		1 309,00 €	reports 2018
1323-324- 276	Départements - EGLISE DE SAINT RAMBERT		4 191,50 €	reports 2018
1341-213-201	DETR- TRAVAUX ECOLES		12 860,00 €	reports 2018
1341-020-518	DETR-MAISON DES REMPARTS		141 400,00 €	reports 2018
1381-414- 524	Etat et établissements nationaux - LOCAL SPORTIF UNCHATS		30 683,33 €	reports 2018
1381-020- 518	Etat et établissements nationaux - MAISON DES REMPARTS		275 178,37 €	reports 2018
1382-314-517	Région- PASSERELLE		200 000,00 €	reports 2018
1383-314-517	Départements - PASSERELLE		200 000,00 €	reports 2018
1383-414-524	Départements - LOCAL SPORTIF UNCHATS		106 140,00 €	reports 2018
1383-822-409	Départements - BOULEVARD J JAURES		141 240,00 €	reports 2018
1383-414-326	Départements - BASE DE LOISIRS		25 000,00 €	reports 2018
1383-822-409	Départements - AV.CHAPOTON		157 077,00 €	reports 2018
1385-213-201	Groupements de collectivités et collectivités à statut particulier - TRAVAUX ECOLES		12 019,00 €	reports 2018
1385-822-497	Groupements de collectivités et collectivités à statut particulier - AV.CHAPOTON		140 470,00 €	reports 2018
1385-822-409	Groupements de collectivités et collectivités à statut particulier - BOULEVARD J JAURES		28 262,00 €	reports 2018
1388-64-367	Autres subventions - CRECHE		92 800,00 €	reports 2018
1641-01	Emprunts en euros		1 000 000,00	reports 2018
1641-01	Emprunts en euros soit nouvelle prévision emprunt de 1,000,000€ pour 2019		- 500 000,00	ajustement crédits
TOTAL INVESTISSEMENT		5 435 164,33 €	5 435 164,33 €	

Par 23 voix « pour », 3 voix « contre » (C. OLLE, JP. BRAT, M. CARROT), et 2 « abstentions » (G. CHARPENAY, M.GARDE),

- **APPROUVE** la décision modificative n° 1 du budget communal, telle que proposée ci-dessus.

Jean-Pierre BRAT demande si les reports 2018, affectés à des dépenses imprévues sur 2019, ne pourraient pas être utilisés pour la remise en état de la piscine du CLSH. Il ajoute aussi qu'une salle pour des soirées familiales manque sur la commune et que d'autres choix auraient pu être faits.

Olivier JOLY rappelle qu'il existe la piscine intercommunale du « Petit Bois », et que donc tous les enfants pontrambertois, y compris ceux du CPNG (Comité Pour Nos Gosses), ont un accès à une piscine. Cette piscine répond à toutes les normes de sécurité, accessibilité, hygiène, ce qui n'était pas le cas de la piscine du CLSH. C'est pourquoi, une réflexion d'ensemble doit être menée sur ce site.

Il explique que l'aménagement d'une salle pour les réunions familiales a été envisagé sur le site d'Hugo Soie, quartier Saint-Just. Ce projet n'a pas vu le jour car les services de l'Etat ont refusé sa réalisation en raison des risques d'inondation sur ce secteur. A ce jour, il n'y a pas d'autre solution identifiée à court terme.

N° 2019-51 : FINANCES : DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET EAU

		Dépenses	Recettes	
DEPENSES FONCTIONNEMENT				
022	Dépenses imprévues	5 611,20 €		
023	Virement à la section d'investissement	16 000,00 €		
RECETTES FONCTIONNEMENT				
002	Résultat de fonctionnement		21 611,20 €	
TOTAL FONCTIONNEMENT		21 611,20 €	21 611,20 €	
		Dépenses	Recettes	
DEPENSES INVESTISSEMENT				
001	Solde exécution investissement reporté	350 476,23		
020	Dépenses imprévues	16 000,00		
2031 122	Frais d'études - ETUDE PATRIMONIALE SMB	4 739,14		reports 2018
2315 103	Installations, matériel et outillage techniques - AVENUE CHAPOTON	1 296,00		reports 2018
2315 121	Installations, matériel et outillage techniques - REFOULEMENT REGENT TRANCHARDIERE	383,64		reports 2018
2315 130	Installations, matériel et outillage techniques - BELVEDERE	200 018,41		reports 2018
2315 29	Installations, matériel et outillage techniques - TRAVAUX DIVERSES REPARATIONS	6 828,29		reports 2018
RECETTES INVESTISSEMENT				
021	Virement de la section de fonctionnement		16 000,00	
1068	Autres réserves		106 075,31	
13111	Agence de l'eau		12 166,40	reports 2018
1641	Emprunts		410 000,00	reports 2018
2762	Créances sur transfert droit déduction TVA		35 500,00	reports 2018
TOTAL INVESTISSEMENT		579 741,71 €	579 741,71 €	

Par 24 voix « pour » et 4 « abstentions » (C. OLLE, JP. BRAT, M. CARROT, M.GARDE)

- **APPROUVE** la décision modificative n° 1 du budget annexe de l'eau, telle que proposée ci-dessus.

N° 2019-52 : FINANCES : DECISION MODIFICATIVE N°1 - CHAUFFERIE PLACE GAPIAND

		Dépenses	Recettes
DEPENSES FONCTIONNEMENT			
022	Dépenses imprévues	2 518,57 €	
6061	Fournitures non stockables (énergie)	4 000,00 €	
61558	Entretien autres biens mobiliers	5 000,00 €	
RECETTES FONCTIONNEMENT			
002	Résultat de fonctionnement reporté		11 518,57 €
TOTAL FONCTIONNEMENT		11 518,57 €	11 518,57 €
		Dépenses	Recettes
DEPENSES INVESTISSEMENT			
2315	Installations, matériel et outillage techniques	55 432,67 €	
RECETTES INVESTISSEMENT			
001	Solde exécution investissement reporté		55 432,67 €
TOTAL INVESTISSEMENT		55 432,67 €	55 432,67 €

A l'unanimité

- **APPROUVE** la décision modificative n° 1 du budget annexe de la chaufferie place Gapiand, telle que proposée ci-dessus.

N° 2019-53 : FINANCES : BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES - EXERCICE 2018

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en application des dispositions de l'article 11 la loi du 8 février 1995, relative aux marchés publics et délégations de service public, et conformément aux dispositions de l'article L. 2241-1 du code général des collectivités territoriales, l'Assemblée doit débattre annuellement, sur le bilan de la politique foncière communale.

Il précise que ce bilan des acquisitions et des cessions réalisées en 2018 doit être joint au compte administratif 2018 de la Commune.

En 2018, la Commune de Saint-Just Saint-Rambert a réalisé :

- 4 acquisitions, pour un montant total de 174 039 €,
- 5 cessions de biens immobiliers, pour un montant total de 973 218 €.

Le Conseil Municipal prend acte du bilan des acquisitions et cessions foncières réalisées en 2018.

N° 2019-54 : FINANCES : RAPPORT SUR LA POLITIQUE MENEÉ PAR LA COMMUNE GRACE A LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE

Pour l'année 2018, la Commune a perçu une aide de 270 006 €.

Elle a permis de financer, notamment les actions suivantes :

- Travaux divers sur les équipements sportifs et de loisirs communaux
- Travaux divers dans les écoles maternelles et élémentaires de la Commune,
- Travaux salle « la passerelle »,
- Acquisition de matériel et mobilier pour les restaurants scolaires, les écoles, les structures multi accueil...

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport retraçant les actions engagées dans le cadre de la dotation de solidarité urbaine, tel qu'il suit :

1- Actions d'équipements

Matériel, mobilier et travaux restaurants scolaires et temps péri éducatifs	11 417,00
Matériel et mobilier écoles	37 268,73
Matériel et mobilier pôle culturel	4 740,79
Matériel, mobilier et travaux crèche	90 976,00
Matériel, mobilier et travaux jardin d'enfants	7 936,73
Travaux Passerelle	1 113 060,39
Travaux écoles	138 148,09
Travaux équipements sportifs et loisirs	804 939,15
TOTAL	2 266 436,23

2- Actions d'accompagnement

Subvention du CCAS	89 000,00
Subvention MJC	285 000,00
Subvention CPNG	21 000,00
TOTAL	395 000,00
TOTAL DES DEPENSES	2 661 436,23

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

N° 2019-55 : FINANCES : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SOLLICITER UNE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC RHONE-ALPES

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée qu'en 2016 et 2017, le Musée des Civilisations « Daniel Pouget » a mené, avec le soutien financier et le conseil scientifique de la DRAC Auvergne Rhône-Alpes, un travail de recherche socio-anthropologique sur les donations de biens extra-européens alimentant la collection et les trajectoires de ces objets. Cette étude avait été confiée à Monsieur Arnaud Morvan et a donné lieu à un beau travail de synthèse, porteur pour l'analyse des biens conservés et les projets du musée.

Aujourd'hui, le Musée souhaite pouvoir valoriser pleinement ce travail auprès du grand public à travers une exposition qui sera concrétisée en 2020. Au préalable, il souhaite concevoir celle-ci en confiant une mission de commissariat d'exposition permettant de définir précisément le discours muséographique et les différents aspects du projet.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que cette mission de commissariat d'exposition, qui s'élève à 4 300 € HT, est éligible à l'obtention d'une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Rhône Alpes.

A l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter la subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles ou auprès de toute autre collectivité territoriale, quelle que soit sa nature ou son montant,
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche et signer tout acte relatif au bon aboutissement du dossier,
- **DIT** que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 011 du budget communal,
- **DIT** que la recette correspondante sera inscrite au chapitre 74 du budget communal.

N° 2019-56 : FINANCES : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SOLLICITER UNE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION AUVERGNE RHONE ALPES POUR LES TRAVAUX AU TENNIS CLUB LA QUERILLERE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il est envisagé de réaliser des travaux de rénovation de deux courts de tennis à la Quérillère.

Il explique que cette opération est éligible à l'obtention d'une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes.

Le montant total de la dépense liée à ce projet s'élève à 118 390 € HT. La subvention sollicitée est de 20%, soit de 23 678 €.

A l'unanimité

- **APPROUVE** le lancement du projet de rénovation de deux courts de tennis à la Quérillière,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes, pour ce projet de rénovation de deux courts de tennis, ainsi qu'auprès de tout autre organisme,
- **APPROUVE** le plan de financement correspondant et décider de prendre à sa charge les parts non subventionnées,
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche et signer tout acte relatif au bon aboutissement de ce dossier,
- **DIT** que la dépense correspondante sera inscrite aux chapitres 21 et 23 du budget communal,
- **DIT** que la recette correspondante sera inscrite au chapitre 13 du budget communal.

Olivier JOLY félicite le TENNIS CLUB DE LA QUERILLERE pour sa montée en nationale 1, seul club du département de la Loire à ce niveau.

N° 2019-57 : FINANCES : APPROBATION DES TARIFS DES REPAS DES RESTAURANTS SCOLAIRES, DE L'ACCUEIL PERI-SCOLAIRE, DES FRAIS DE REJET DUS AUX PRELEVEMENTS AUTOMATIQUES ET DES TEMPS PERI EDUCATIFS

A l'unanimité

- **APPROUVE** le maintien des tarifs approuvés en 2018 énoncés ci-dessous :

Quotient familial	RESTAURANT SCOLAIRE	
	Elèves résidents sur la commune et élèves CLIS résidents hors commune	Elèves résidents hors commune
0 à 450	2.81 €	3.09 €
451 à 700	Tarif modulé en fonction du quotient familial de chaque famille de 2.81 à 3.35 €	Tarif modulé en fonction du quotient familial de chaque famille de 3.09 à 3.68 €
701 à 1000	Tarif modulé en fonction du quotient familial de chaque famille de 3.35 à 3.74 €	Tarif modulé en fonction du quotient familial de chaque famille de 3.68 à 4.11 €
1001 à 1150	Tarif modulé en fonction du quotient familial de chaque famille de 3.74 à 3.93 €	Tarif modulé en fonction du quotient familial de chaque famille de 4.11 à 4.32 €
1151 à 1300	Tarif modulé en fonction du quotient familial de chaque famille de 3.93 à 4.12 €	Tarif modulé en fonction du quotient familial de chaque famille de 4.32 à 4.53 €
1301 à 1500	4.14 €	4.56 €
> 1501	4.17 €	4.59 €

Quotient familial	PERISCOLAIRE	
	Tous les matins de 7h15 à 8h00	
	Elèves résidents sur la commune et élèves CLIS résidents hors commune	Elèves résidents hors commune
0 à 450	1.34 €	1.48 €
451 à 700	Tarif modulé en fonction du quotient familial de chaque famille de 1.34 à 1.48 €	Tarif modulé en fonction du quotient familial de chaque famille de 1.48 à 1.62 €
701 à 1000	Tarif modulé en fonction du quotient familial de chaque famille de 1.48 à 1.56 €	Tarif modulé en fonction du quotient familial de chaque famille de 1.62 à 1.71€
1001 à 1150	Tarif modulé en fonction du quotient familial de chaque famille de 1.56 à 1.58 €	Tarif modulé en fonction du quotient familial de chaque famille de 1.71 à 1.74 €
1151 à 1300	Tarif modulé en fonction du quotient familial de chaque famille de 1.58 à 1.60 €	Tarif modulé en fonction du quotient familial de chaque famille de 1.74 à 1.76 €
1301 à 1500	1.62 €	1.79 €
> 1501	1.64 €	1.80 €

Quotient familial	PANIER REPAS	
	Elèves résidents sur la commune et élèves CLIS résidents hors commune	Elèves résidents hors commune
0 à 450	1.41 €	1.55 €
451 à 700	Tarif modulé en fonction du quotient familial de chaque famille /2	Tarif modulé en fonction du quotient familial de chaque famille /2
701 à 1000	Tarif modulé en fonction du quotient familial de chaque famille /2	Tarif modulé en fonction du quotient familial de chaque famille /2
1001 à 1150	Tarif modulé en fonction du quotient familial de chaque famille /2	Tarif modulé en fonction du quotient familial de chaque famille /2
1151 à 1300	Tarif modulé en fonction du quotient familial de chaque famille /2	Tarif modulé en fonction du quotient familial de chaque famille /2
1301 à 1500	2.07 €	2.28 €
> 1501	2.09 €	2.30 €

Majorations :

ANNULATION	avant dimanche minuit	Repas non facturé
	après dimanche minuit	Repas non facturé si cas de force majeure (avec présentation justificatif sous 48 heures) Repas facturé et majoré de 25 % sans raison valable ou si justificatif non présenté dans les 48 heures
	non prévenue	Repas facturé et majoré de 50 %
RESERVATION	avant dimanche minuit	Repas facturé
	après dimanche minuit uniquement en cas de force majeure	Repas facturé sur présentation justificatif sous 48 heures Repas facturé et majoré de 25 % si justificatif non présenté dans les 48 heures
	non prévenue	Repas facturé et majoré de 50 %

- ⇒ Tarifs des repas adultes : 5.50 €
- ⇒ Tarifs des repas servis au Centre de loisirs et associations locales : 3.10 €
- ⇒ Tarifs des repas servis à la structure multi accueil les Matelots : 3.40 €
- ⇒ Frais de rejet dus au prélèvement automatique : 2 €

- **DIT** que la recette correspondante sera inscrite au chapitre 70 du budget communal.

N° 2019-58 : AFFAIRES CULTURELLES : APPROBATION DU MODELE DE CONVENTION DE MECENAT POUR LA SAISON CULTURELLE 2019/2020 " LA PASSERELLE"

Monsieur le Maire explique que la Commune a souhaité développer le mécénat, en partenariat avec l'ensemble des acteurs du développement économique du territoire, pour financer la saison culturelle 2019/2020 de la nouvelle salle de spectacle « La Passerelle ».

Le conventionnement est nécessaire pour régir les relations entre la Commune et les entreprises mécènes.

Monsieur le Maire explique que les contreparties versées aux mécènes sont comprises dans la limite de 25% du montant du don prescrit par l'administration fiscale.

L'offre de mécénat signée entre les deux cocontractants à hauteur de 1500 euros comprend :

- La découverte de la saison en avant-première.
- La documentation de l'entreprise sur un présentoir dédié aux mécènes dans le hall de la Passerelle.
- 2 abonnements gratuits à la saison culturelle (hors scolaires et jeunes publics).
- 1 plaque logo du partenaire à l'entrée de la Passerelle.
- L'intégration du logo à l'intérieur de la plaquette diffusée sur l'ensemble du département (3000 exemplaires).
- La mise en place du logo sur le site internet de la Passerelle avec un lien direct sur le site internet de la société.
- 1 soirée « mécènes » au cours de l'année pour échanger, rencontrer l'équipe municipale, les partenaires et les entreprises.

A l'unanimité

- **APPROUVE** le modèle de convention proposé,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention avec les mécènes de la saison culturelle 2019/2020 et à procéder à toutes les opérations s'y rapportant,
- **DIT** que la recette correspondante sera inscrite au chapitre 75 du budget communal.

N° 2019-59 : MARCHES PUBLICS : APPROBATION D'UN AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE REALISATION DU BULLETIN MUNICIPAL MENSUEL - LOT N°2 "IMPRESSION"

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de signer un avenant n°1 pour l'exécution d'une prestation complémentaire qui est le « recassage » du bulletin municipal.

Le prix pour le « recassage » du journal pour un tirage entre 6 000 et 8 000 exemplaires est un prix forfaitaire de 150 € H.T.

L'avenant n°1 présenté porte le montant de l'accord-cadre pour l'impression de 6 350 exemplaires à 2 137,55 € H.T.

A l'unanimité

- **APPROUVE** l'avenant n° 1 à conclure avec l'entreprise RICCOBONO OFFSET PRESSE, tel qu'il a été présenté,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cet avenant, ainsi que toute autre pièce administrative nécessaire à la poursuite de ce dossier,
- **DIT** que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 011 du budget communal.

N° 2019-60 : MARCHES PUBLICS : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE FOURNITURE INFORMATIQUE

A l'unanimité

- **DECIDE** d'attribuer le lot °1 « matériel informatique neuf » à la société ABICOM pour un montant du détail quantitatif estimatif de 22 180 € HT et une remise catalogue de 20%,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché correspondant, ainsi que toute autre pièce administrative nécessaire à la poursuite de cette affaire,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout avenant éventuel dans la mesure où il n'impacte pas le montant du marché,
- **DECIDE** de déclarer le lot n°2 « matériel reconditionné » infructueux,
- **DIT** que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 21 du budget communal.

N° 2019-61 : TRAVAUX : ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX D'ACCESSIBILITE 2019

A l'unanimité

- **DECIDE** de classer sans suite pour cause d'infructuosité le lot n°1 « maçonnerie / Gros œuvre / Aménagements extérieurs », le lot n°2 « bardage – Couverture – Zinguerie » et le lot n°6 «Chape – Carrelage – Faiences »,
- **DECIDE** d'attribuer les marchés de travaux de mise en accessibilité pour les lots n° 3, 4, 5, 7, 8 et 9 aux entreprises et pour les montants énoncés ci-dessous :
 - Lot n°3 : CHARPENTE
Entreprise retenue : **RONAT Bois** – 42380 ESTIVAREILLES
Pour un montant total de 3 000 € H.T
 - Lot n°4 : MENUISERIES INTERIEURES & EXTERIEURES
Entreprise retenue : **VILVERT CASEO** – 42340 VEAUCHE
Pour un montant total de 35 457,83 € H.T
 - Lot n°5 : PLATRERIE – PEINTURE – FINITIONS
Entreprise retenue : **FOREZ DECORS** – 42600 CHAMPDIEU
Pour un montant total de 12 210,94 € H.T

- Lot n°7 : ELECTRICITE – CHAUFFAGE – VENTILATION
Entreprise retenue : **ELECTRICITE GENERALE PERRIER** – 42100 SAINT-ETIENNE
Pour un montant total de 10 642 € H.T
 - Lot n°8 : PLOMBERIE – SANITAIRES
Entreprise retenue : **GOUTAGNY PLOMBERIE** – 42140 CHAZELLES-SUR-LYON
Pour un montant total de 13 265 € H.T
 - Lot n°9 : SERRURERIE
Entreprise retenue : **SAS ROZIERES** -42000 SAINT-ETIENNE
Pour un montant total de 18 165 € H.T
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants, ainsi que toute autre pièce administrative nécessaire à la poursuite de cette affaire,
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout avenant éventuel dans la mesure où il n'impacte pas les montants du marché,
 - **DIT** que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 23 du budget communal.

N° 2019-62 : TRAVAUX : ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE DE BONSON

A l'unanimité

- **DECIDE** d'attribuer les marchés de travaux d'aménagement de la route de Bonson, aux entreprises et aux conditions énoncées ci-dessous :
 - **Lot n°1 : TERRASSEMENTS / RESEAUX / VOIRIE ENTREPRISE RETENUE :**
Entreprise retenue : **groupement TPCF – COLAS R.A.A (mandataire), SPTP (cotraitant), SEETP – ROBINET (cotraitant)**
Pour un montant total de 997 500,47 € H.T
 - **Lot n°2 : ESPACES VERTS**
Entreprise retenue : **AU CARRE VERT**
Pour un montant total de 148 798,65 € H.T
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants, ainsi que toute autre pièce administrative nécessaire à la poursuite de cette affaire,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout avenant éventuel dans la mesure où il n'impacte pas les montants des marchés,
- **DIT** que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 23 du budget communal.

N° 2019-63 : TRAVAUX : APPROBATION D'UN AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE VOIRIE ET DE RENOUVELLEMENT DE CANALISATIONS D'EAU POTABLE AVENUE GREGOIRE CHAPOTON

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que les travaux de réaménagement de voirie et de renouvellement de canalisations d'eau potable avenue Grégoire Chapoton ont été confiés à l'entreprise EIFFAGE ROUTE CENTRE EST d'Andrézieux Bouthéon pour un montant de 494 433.50 € H.T.

Il explique que des prestations supplémentaires ont été réalisées et qu'il y a lieu de conclure un avenant n° 1, d'un montant de 19 975 € HT, pour prendre en compte les réalisations suivantes :

Nature des travaux	Quantité	Prix forfaitaire en H.T
Ilot de stationnement : dépose et repose	1	5 000.00 €
Dépose et repose des bordures et pavés de stationnement	1	3 500.00 €
Reprise des bordures arrières du stationnement	1	1 950.00 €
Espace en enrobés y compris travaux de préparation	1	3 550.00 €
Espace en enrobés y compris travaux de préparation	1	2 700.00 €
Modification/agrandissement général : places de stationnement	1	3 275.00 €
TOTAL		19 975 €

Le nouveau montant du marché est de 514 408.50 € HT.

A l'unanimité

- **APPROUVE** l'avenant n° 1 à conclure avec la société EIFFAGE ROUTE CENTRE EST, tel qu'il a été présenté,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cet avenant, ainsi que toute autre pièce administrative nécessaire à la poursuite de ce dossier,
- **DIT** que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 23 du budget communal.

N° 2019-64 : TRAVAUX : APPROBATION D'UN AVENANT N°4 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA SALLE DE SPECTACLE "LA PASSERELLE" - LOT N°2 « MACONNERIE »

Monsieur le Maire explique que des prestations supplémentaires ont été réalisées et qu'il y a lieu de conclure un avenant n° 4, d'un montant forfaitaire de 5 000 € HT.

Cet avenant prend en compte la reprise en sous-œuvre à effectuer à côté du local poubelle qui nécessite les travaux suivants :

- Reprise de 2 poteaux existants pour reprise de charge,
- Création de sommiers béton comprenant le piquage évacuation coulage ferrailage béton,
- Démolition de 2 poteaux y compris évacuation des gravats,
- Fourniture et pose de 4HEA 160 et 2 HEA 180 y compris scellement dans la structure existante.

Le nouveau montant du marché est de 106 476.59 € HT.

A l'unanimité

- **APPROUVE** l'avenant n° 4 à conclure avec la société PROFESSO, tel qu'il a été présenté,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cet avenant, ainsi que toute autre pièce administrative nécessaire à la poursuite de ce dossier,
- **DIT** que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 23 du budget communal.

N° 2019-65 : TRAVAUX : SERVITUDE DE PASSAGE POUR ENEDIS - BORDS DE LOIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'ENEDIS doit réaliser des travaux pour l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique sur les bords de Loire, rive droite quartier Saint-Just.

Il y a lieu de consentir une servitude pour l'établissement de ces travaux, autorisant ENEDIS à établir à demeure une bande de 3 mètres de large, une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 110 mètres, sur les parcelles cadastrées 250 AL n°1, 2, 555 et 589.

A l'unanimité

- **APPROUVE** la convention de servitude à conclure avec ENEDIS,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer ainsi que toute autre pièce administrative se rapportant à ce dossier.

La séance est levée à 20H55.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu :
le jeudi 11 juillet 2019 à 19H15,
salle du Prieuré, rue De Simiane de Montchal